

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 30 SEPTEMBRE 2010**

- **Séance du.....30 septembre 2010**      Nombre de membres en exercice : 19
- **Date de la convocation .....24 septembre 2010**      Nombre de votants : 16
- **Date d'affichage de la convocation .....24 septembre 2010**      Nombre de procurations :

*L'an deux mille dix, le trente septembre à 20 h 45, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 24 septembre deux mille dix, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain Fort, maire.*

**Présents :** FORT Alain, DELGUTTE Stéphanie, POUGNARD Dominique, BONNIN Stéphane, BARBOT Patrice, BERNAUDEAU-MEUNIER Nathalie, BAZIREAU Jean-Jacques, SABOURIN Hervé, BRAULT Fabrice, FAZILLEAU Christine, LAURENT Max, MARCHAND Bruno, POUGET Renaud, AMICEL Pascal, SCHMITT Susanne, PORCHER Nadette,

**Absents excusés:** GUIOCHON Rémy, VIAUD Joëlle, CHOLLET Marc,

**Secrétaire de séance :** Christine Baverel, secrétaire de mairie

\*\*\*\*\*

**1. Approbation du procès verbal du 24 août 2010**

La lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

**2. Délibérations fiscales**

Alain Fort informe les participants que la réforme sur la taxe professionnelle impacte une redistribution au niveau de la taxe d'habitation et entrera en vigueur en 2011 : il n'y aura plus de taxes départementales ; ces dernières seront perçues directement par la Communauté de communes Plaine de Courance. Ainsi, la différence entre la politique d'abattement en vigueur dans le département et celle de chaque commune est neutralisée par la CCPC qui vote désormais ses propres taux.

Situation actuelle	Commune		CCPC		Département		
Valeur locative Brute (VLB)	2 650		2 650		2 650		<b>Valeur locative de l'habitation concernée</b> (2.650 € = exemple moyen)
Valeur locative Moyenne (VLM)	2 583		2 222		2 322		<b>Moyenne des valeurs locatives communales</b> (2.583 € moyenne Fors)
Abattement Général à la base *	15 %	387,45	0	0	0	0	
Abattement rang 1 & 2**	10 %	258,3	15	333,3	15	348,3	
Abattement rang 3***	15 %	0	20	0	20	0	
<b>Base Nette</b>	<b>2004,25</b>		<b>2316,7</b>		<b>2301,70</b>		<b>TOTAL</b>
<b>Taux 2010</b>	<b>14,14</b>	<b>283,40 €</b>	<b>10,91</b>	<b>252,75 €</b>	<b>9,29</b>	<b>213,83 €</b>	<b>536,15 €</b>

\* abattement sans conditions

\*\* pour une ou deux personnes à charge

\*\*\* pour trois personnes à charge

La commune de Fors est la seule du territoire de la CCPC à pratiquer un abattement général à la base. Cette mesure avait été votée en 1980 par la municipalité.

M. le maire présente un dossier complet comprenant toutes les projections avec un nouveau taux d'abattement général à 0%, 5%, 10%. Sachant que le principal problème est que cet abattement est calculé sur la VLM (donc le même pour tous les foyers fiscaux) ce qui implique que les faibles valeurs locatives sont beaucoup plus touchées en pourcentage d'augmentation.

La décision est portée au vote à main levée.

- ⇒ A la question « **souhaitez vous modifier à la baisse en 2011 l'abattement général à la base ?** » la réponse est **OUI à l'unanimité.**
- ⇒ A la question « **quel est le taux d'abattement fixé pour 2011 ?** », la réponse est :
  - 0% NON à l'unanimité
  - 5% deux voix pour, deux abstentions, douze voix contre
  - 10% douze voix pour, deux abstentions, deux voix contre

**Après en avoir délibéré comme énoncé ci-dessus, le conseil municipal décide de fixer le taux d'abattement général à la base à 10% (au lieu de 15 %) pour l'année fiscale 2011.**

Situation 2011	Commune		CCPC		
Valeur locative Brute (VLB)	2 650		2 650		Valeur locative de l'habitation concernée (2.650 € = exemple moyen)
Valeur locative Moyenne (VLM)	2 620		2 222		Moyenne des valeurs locatives communales (2.583 € moyenne Fors)
Abattement Général à la base *	10 %	262,00	0	0	
Abattement rang 1 & 2**	10 %	262,00	15	333,3	
Abattement rang 3***	15 %	0	20	0	
Base Nette		2.126,00		2316,7	<b>TOTAL</b>
Taux 2010	14,14	300,62 €	10,91	252,75 €	<b>553,37 €</b>

### 3. Gestion du personnel : réalisation d'un audit par le cabinet Multicibles

Dans le but d'améliorer le service aux administrés, une optimisation et organisation des services administratifs et techniques de la commune sont nécessaires.

Sur les conseils du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se faire accompagner dans cette démarche par le cabinet MULTICIBLES de Poitiers. Ce dernier est spécialisé en conseil, organisation et ressources humaines.

La démarche proposée :

- Identifier les missions et la charge d'activité de chacun.
- Etablir un diagnostic.
- Proposer des réajustements.
- Assurer un suivi.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le choix du cabinet MULTICIBLES pour réaliser cet audit, pour un montant de 17 037, 50 € HT.**

### 4. Achat de terrains à Madame Tapin

En juin dernier, le conseil municipal a accepté d'acheter à Madame Régine Tapin de Fors deux parcelles de terrain cadastrées ZH 168 et ZH 197, d'une superficie totale de 474m<sup>2</sup>, pour une somme totale de 2.000 €. Sachant qu'une parcelle adjacente a été oubliée, la nouvelle proposition de Madame Tapin est de vendre en même temps à la commune la parcelle ZH 198, d'une superficie de 50m<sup>2</sup>, aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'achat auprès de Mme Régine Tapin des parcelles cadastrées ZH 168, ZH 197 et ZH 198, pour une superficie totale de 524m<sup>2</sup>, pour une somme de deux mille euros, sachant que les frais de notaire y afférant seront pris en charge par la commune.

## **5. Validation du schéma éolien «ZDE »de la Communauté de communes Plaine de Courance**

Alain Fort informe les membres du conseil que, le 13 septembre 2010, le conseil communautaire a pris la délibération suivante :

*En juin 2010, la CCPC a confié une étude relative à la création de Zones de développement éolien (ZDE) à AEPE GINGKO. Il rappelle également que les critères étudiés concernent :*

- *le potentiel éolien*
- *les possibilités de raccordement aux réseaux électriques*
- *les servitudes aéronautiques*
- *l'occupation du sol*
- *la topographie et l'hydrographie*
- *les unités paysagères*
- *les patrimoines historiques*
- *les milieux naturels.*

*L'aire d'étude prise en considération est le territoire de la CCPC ainsi qu'une zone de 10 kilomètres autour de la Communauté de communes.*

*Monsieur le président sollicite le conseil afin qu'il se prononce sur les trois périmètres potentiels repérés lors de cette étude et qui sont proposés au dossier de ZDE et concernant les communes de Beauvoir-sur-Niort, Belleville, La Foye-Monjault et Prissé-La Charrière.*

*Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil se prononcent favorablement sur l'étude réalisée et valident les trois périmètres potentiels repérés.*

Cette étude a été transmise à la commune de Fors pour approbation. L'ensemble du dossier a été transmis aux membres du conseil avant la réunion.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal -à 14 voix POUR et 2 abstentions- se prononce favorablement sur l'étude réalisée par AEPE GINGKO et valide les trois périmètres potentiels repérés.**

## **6. Animation culturelle communale**

La commission Bibliothèque a reçu une proposition de Marie-Jeanne Bigrel, bibliothécaire, qui a un projet d'animation culturelle sur la commune ; Monsieur le maire l'a rencontrée.

Les objectifs de ce projet sont «d'organiser *une véritable saison culturelle choisie dans les domaines des arts de la parole, de la musique et du spectacle jeune public, dans le cadre d'une programmation prévue, organisée et annoncée* ».

Alain Fort précise que cette animation culturelle se fait déjà mais de façon informelle et au coup par coup ; il est favorable à ce qu'elle soit structurée et programmée, notamment sur un plan budgétaire, par année scolaire, soit de septembre à juin. En 2010, le spectacle de Noël est déjà programmé, il conviendrait donc de proposer des animations sur le 1<sup>er</sup> semestre 2011. Il souhaite que des représentants de la commission animation rejoignent les membres de la commission bibliothèque

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal se déclare favorable sur le principe d'organisation d'une saison d'animation culturelle.** La commission animation & bibliothèque se réunira et présentera un dossier de propositions qui seront présentées en conseil.

## **7. Aménagement du centre-bourg : dépôt de demandes de subventions**

Alain Fort informe les participants qu'une **réunion publique est organisée le 21 octobre à 18 h 30 à la salle polyvalente de Fors**. La population sera informée lundi 4 octobre de la tenue de cette réunion par dépôt d'une annonce chez les commerçants, le site de la commune, les journaux. Les riverains seront personnellement conviés.

Par ailleurs, il convient que la municipalité dépose le plus tôt possible les dossiers de demandes de subventions auprès des collectivités concernées, à savoir :

- de la DGE Programme 2011
- du FRIL (pour l'accessibilité + la conservation et mise en valeur du petit patrimoine)
- de PROXIMA (programme travaux)

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire, Alain Fort, à déposer les demandes de subventions énumérées ci-dessus et à signer tous les documents permettant la réalisation de ce projet.**

## 8. Questions diverses

- ⇒ **Aménagement du centre bourg** : la subvention « Aide à la décision Proxima » sur la maîtrise d'œuvre réalisée par B.E.T.VRD, d'un montant de 8400 € a été versée. L'enveloppe n'ayant pas été entièrement utilisée, il sera possible de refaire une demande pour un autre projet.
- ⇒ **Litige : Epoux Garcia/commune de FORS** : dans cette affaire liée à une demande en annulation d'un permis de construire accordé par la municipalité, nous serons défendus par la SMACL dans le cadre de notre garantie défense-recours. Un délai de 60 jours courant depuis le 15 septembre 2010 a été donné pour présenter un mémoire au tribunal administratif de Poitiers.
- ⇒ **Passage à la télé numérique le 19 octobre prochain** : une information supplémentaire de la population a été faite par la municipalité en plus de la campagne nationale. M. le maire fait appel aux bonnes volontés et recherche des volontaires bénévoles pour aider ou dépanner – le jour venu – les personnes âgées ou en difficulté. En effet, il faudra faire une nouvelle recherche de chaînes ce qui, pour beaucoup d'entre elles, risque de poser quelques difficultés.
- ⇒ **Comité de pilotage Enfance-jeunesse** : le PEL mis en place sous la dernière mandature s'arrête en 2010. Lors du prochain conseil municipal, le comité proposera un nouveau plan que David Guilberteau, responsable du secteur enfance-jeunesse, viendra présenter.  
L'Espace Jeunes, après une baisse de fréquentation liée au départ des « anciens », va connaître un regain puisque les plus jeunes souhaitent reprendre le flambeau. Pour ce faire, ils créent une Junior Association (fonctionnement similaire à une association mais dirigée par des mineurs avec -en plus- la désignation d'un adulte référent). Il conviendra de mettre en place avec eux une convention de mise à disposition du Local Jeunes, un règlement intérieur, la gestion des clefs...
- ⇒ **Comité des Fêtes** : le constat a été régulièrement fait qu'il manquait à la commune des lieux de stockage de matériel. Dans ce cadre, il est organisé, le 23 octobre prochain, une « journée rangement ». Le personnel communal est mobilisé pour s'occuper du hangar Martin. Stéphanie Delgutte propose aux élus de se mobiliser ce jour là pour trier et ranger le matériel disponible et réfléchir à l'utilisation et l'aménagement de ce hangar.

\*\*\*\*\_\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00*

\*\*\*\*\_\*\*\*

Les conseillers,

le maire,